

C'est le taux d'inflation hors tabac des ménages urbains, dont le chef est ouvrier et employé, qui sert de référence pour l'éventuelle revalorisation du SMIC. A la fin du mois de juin, il s'établissait à 1,96% au-dessus de son niveau de novembre dernier. La revalorisation aurait été obligatoire s'il avait atteint 2%. Le gouvernement en profite donc pour refuser toute augmentation alors que le taux d'inflation a atteint 2,1% au mois de juin. Les prix de l'alimentaire, de l'essence continuent eux d'augmenter.

Le SMIC est fixé actuellement à 9,00 euros brut de l'heure, soit 1.365 euros brut par mois pour un temps plein, notoirement insuffisant pour permettre de répondre aux besoins des ménages. La CGT revendique un SMIC à 1 700 euros compte tenu de l'inflation et du poids des dépenses contraintes (chauffage, carburants, loyer, etc.). En effet, une hausse régulière du SMIC alimentant une dynamique salariale contribue, au travers de la consommation des salariés, à la croissance économique, favorisant le développement de l'activité et de l'emploi.

Montreuil, le 12 juillet 2011

Public: [Salaires](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)